



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 55

Votants : 73 (dont 18 procurations)

N°32

**OBJET :**

**CREATION DE LA  
SOCIETE ANONYME  
DE COORDINATION  
TEHA**

**DESIGNATION DU  
REPRESENTANT DE  
VICHY  
COMMUNAUTE**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 08 OCT. 2021

Publiée ou notifiée

le : 08 OCT. 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT (à partir de la délibération n°51), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Bertrand BAYLAUCQ, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Marc BOUREL, Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET (à partir de la délibération n°11), Sylvain BRUNO, Christine BOUARD (à partir de la délibération n°9), Pierre BONNET, Evelyne VOITELLIER (de la délibération n°1 à 35 et à partir de la délibération n°39), Jean ALMAZAN, Pauline TIROT (à partir de la délibération n°20), Henri SARRE (à partir de la délibération n°9), Corinne IBARRA, Claude MALHURET (de la délibération n°1 à 30 et à partir de la délibération n°35), Christiane LEPRAT, Bernard KAJDAN, Jean-Pierre SIGAUD, Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

MM. François SENNEPIN à Elisabeth BARGE, Michèle CHARASSE à Nicole COULANGE, Jean-Claude BRAT à Jean-Sébastien LALOY (jusqu'à la délibération n°50), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à Michel LAURENT, Ludivine DUFRAISE à Pierre BONNET, Philippe COLAS à Jacques TERRACOL, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Annie DAUPHIN à Jean-Sébastien LALOY, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD (jusqu'à la délibération n°10) Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Yves-Jean BIGNON à Jean ALMAZAN, Jean-Philippe SALAT à Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE à Charlotte BENOIT, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Frédéric AGUILERA (jusqu'à la délibération n°19), Henri SARRE à Corinne IBARRA (jusqu'à la délibération n°8) Alexis BOUTRY à Evelyne VOITELLIER, Linda PELISSIER à Corinne IBARRA, Sylvie DUBREUIL à Evelyne VOITELLIER.

Absents excusés :

MM. François SZYPULA, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

Monsieur le Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les statuts de Vichy Communauté, et notamment sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat,

**Vu** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN), et notamment l'article 81,

**Vu** les articles L. 423-1-2 et suivants du Code de la construction et de l'habitation, et les dispositions non contraires de la sous-section 1 de la section 2 du chapitre V du titre II du Livre II du code de commerce,

**Vu** le décret n°2019-911 du 29 août 2019 relatif aux sociétés de coordination mentionnées à l'article L. 423-1-2 du code de la construction et de l'habitation,

**Vu** l'article L225.20 du code de commerce et l'annexe I à l'article R423-86 du code de la construction et de l'Habitation,

**Vu** les statuts de la société de coordination TÉHA, groupe territorial d'organismes de logement social, créée entre ÉVOLEA société coopérative d'intérêt collectif HLM et l'office public de l'Habitat du département de l'Allier Allier Habitat, société en cours d'immatriculation, signés le 24 juin 2021, désignant expressément Vichy Communauté, en tant que membre du conseil d'administration à voix consultative ;

**Considérant** que l'article 9 des statuts de la SAC TÉHA dispose : « les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'habitat, .... , sur le territoire desquels les actionnaires possèdent des logements sont représentés au conseil d'administration par 2 membres au moins, dans la limite de 5 représentants, avec voix consultative »,

**Considérant** que Vichy Communauté figure parmi les EPCI retenus pour participer, avec voix consultative, aux réunions du conseil d'administration de la société TÉHA,

**Considérant** que Vichy Communauté doit désigner un représentant permanent pour siéger dans tous les organes de gouvernance de TÉHA société de coordination soit en assemblée générale où il est le représentant de la personne morale Vichy Communauté avec voix consultative, soit au conseil d'administration où il est le représentant permanent de Vichy Communauté-administrateur -soumis aux mêmes règles que tout administrateur personnes physique,

**Considérant** que la société TéHa est issue du regroupement de l'office public HLM Allier Habitat et de la société coopérative d'intérêt collectif d'HLM EVOLEA ; elle regroupe un parc de 11 887 logements sociaux,

**Considérant** que la société TÉHA constitue un acteur économique de poids sur le département de l'Allier, qui va devenir l'un des premiers donneurs d'ordre du bâtiment et des travaux publics,

- Il est proposé au Conseil Communautaire :
- De désigner Mme Elisabeth CUISSET en tant que représentant de Vichy communauté pour siéger aux assemblées générales de TÉHA, et comme représentant permanent de Vichy Communauté pour siéger au conseil d'administration de ladite société de coordination.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

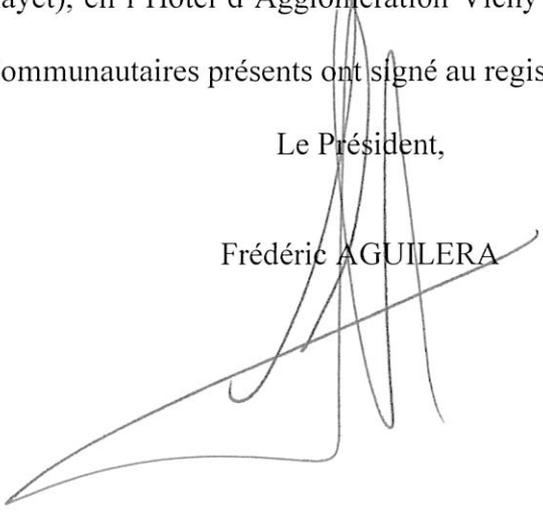
- approuve les dispositions ci-dessus,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (71 voix pour, 2 abstentions : Mme Réchard et M. Mayet), en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 30 septembre 2021.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



# Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N°32 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE

Objet de l'acte : 2021 CREATION DE LA SOCIETE ANONYME DE COORDINATION TEHA  
DESIGNATION DU REPRESENTANT DE VICHY COMMUNAUTE

.....

Date de décision: 30/09/2021

Date de réception de l'accusé 08/10/2021

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 30SEP2021\_32

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20210930-30SEP2021\_32-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 32.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20210930-30SEP2021\_32-DE-1-1\_1.pdf )